



## Déneigement monopropriété

-----  
Par Le chat

Bonjour,  
Je suis locataire d'un appartement dans une monopropriété de 6 logements.  
Qui doit effectuer le déneigement du parking de cette monopropriété et de son accès ?  
Mon agence de location m'a indiqué que c'est à nous locataires de nous organiser pour déneiger.  
Bien cordialement.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Il s'agit de l'entretien des parties communes.

Soit vous vous organisez entre vous, soit le bailleur fait appel à un prestataire et vous le refacture.

Il n'y a pas de gardien ?

-----  
Par Le chat

Bonjour,  
Non il n'y a pas de gardien.  
Merci pour votre réponse.

-----  
Par isernon

bonjour,

le locataire a une obligation d'entretien ainsi que procéder aux menues réparations.

voir ce lien :

[url=https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-locataire/location-vide/droits-et-obligations/]https://www.anil.org/votre-projet/vous-etes-locataire/location-vide/droits-et-obligations/[/url]

source : décret 87-712

salutations

-----  
Par yapasdequoi

Certes... mais il n'est pas obligé de le faire lui-même ou chacun son tour comme suggéré ici.  
L'entretien est à sa charge = le bailleur peut récupérer auprès de chaque locataire une quote part des frais correspondants à l'entretien des parties communes.

-----  
Par janus2

le locataire a une obligation d'entretien ainsi que procéder aux menues réparations.

Bonjour,  
Sur ses parties privatives, oui, mais pas sur les parties communes !